

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU R.T.I. - Martigues 16/09/2021

Art. 4 - Caractéristiques du cadre

Figure 4 : Dimensions du cadre pour les féminines ~~et pour les épreuves mixtes.~~

Art. 27 : A. Position du joueur en action de jeu et obligation de jouer

Il est interdit au joueur, du début de l'action de jeu et jusqu'au lancer de la boule de sortir du rectangle des 7,5 m ou de poser le ou les pieds sur les lignes de ce rectangle.

L'arbitre signale les fautes par un coup de sifflet ou un autre signal et ~~l'équipe adverse applique la règle de l'avantage le coup est déclaré nul.~~

Art. 34 - Validité du lancement du but

Le lancement est valable lorsque le but reste dans le rectangle de validité opposé à celui d'où il a été lancé.

Le lancement doit se faire dans les 20 secondes qui suivent la fin de la mène. ~~En cas de défaut, le but sera placé par l'équipe adverse.~~

Si le lancer est infructueux, l'adversaire le place dans le rectangle de validité, à son gré.

Second lancement

~~Si le premier jet n'est pas régulier, l'équipe qui lance le but a le droit d'effectuer un second essai, sauf si une irrégularité quelconque a été signalée par l'arbitre.~~

~~Après deux essais infructueux, l'adversaire le place dans le rectangle de validité, à son gré.~~

But arrêté ou dévié par un joueur

L'adversaire le place, à son gré, dans le rectangle de validité.

Art. 50 - Conditions du point régulier

Une boule pointée est régulière lorsqu'elle :

1. Ne se perd pas ;
- ~~2. Ne s'immobilise pas, dans le rectangle central, à plus de 2 m de la première ligne ;~~
3. Ne déplace en toute direction, directement ou indirectement, aucun objet de plus 0,50 m (voir fig. 20).

Ces ~~trois~~ deux conditions doivent être remplies simultanément.

~~La boule posée momentanément sur le terrain, au-delà de la ligne de lancer, au moment précédant le point, n'est pas considérée jouée et par conséquent n'est pas un point irrégulier.~~

Art. 54 - Tir de Précision

Dispositions en cas de parité

Si le match nul (ou l'égalité entre plusieurs compétiteurs) ne permet pas l'application du règlement de la compétition, les athlètes seront départagés dans les conditions suivantes :

~~a. L'épreuve est répétée en totalité et l'ordre de tir déterminé par tirage au sort.~~

~~b. Si nouvelle égalité, l'épreuve recommence immédiatement, avec le même ordre de tir, mais elle s'interrompt dès disparition de la parité.~~

1. L'épreuve d'appui intervient immédiatement à la suite de celle qui a conduit à l'égalité entre deux ou plusieurs athlètes : L'épreuve recommence immédiatement, avec le même ordre de tir, mais elle s'interrompt dès disparition de la parité.
2. Il s'agit de départager deux ou plusieurs athlètes issus de tours de qualification différents :
 - L'épreuve est répétée en totalité et l'ordre de tir déterminé par tirage au sort.
 - Si nouvelle égalité, l'épreuve recommence immédiatement, avec le même ordre de tir, mais elle s'interrompt dès disparition de la parité.